



## COMMUNE D'AMBLENY



### COMPTE RENDU / PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

Date de la convocation : 04 mars 2022

Date d'affichage : 18 mars 2022

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, Vigne Catherine, en séance publique, sous la présidence du maire, Jean-Marie BOUVIER

Présents : **Jean-Marc BIONNE**, premier adjoint, **Caroline AURIBAUT**, deuxième adjointe, **Aurélie TOUZET**, quatrième adjointe, **Lisiane DESCAMPS**, **Florent GAGNARD**, **Sophie LAMARRE**, **Didier LEFEVRE**, **Anita LEQUEUX**, **Dalila PARISOT**, **Sylvie PUZYCKI**, **Serge TESTART** et **Adeline VOIRET**.

Absent et représenté : **Alain BIGEY** pouvoir à **Florent GAGNARD**

Conseillers en exercice	14
Conseillers présents	13
Votants	14

### Ordre du jour

- Recours gracieux PC N°00201121Z0011;
- Projet de sortie des élèves à CAP Aisne (demande de subvention à la commune);
- Droit de préemption urbain 6 rue Mahieux;
- Questions diverses.

19h12, Monsieur le Maire, Jean-Marie BOUVIER ouvre la séance.  
Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de nommer **Madame Caroline AURIBAUT** secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT).  
\*Le conseil municipal accepte sa nomination, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion précédente  
Lisiane DESCAMPS demande à ce que le compte rendu soit lu avant d'être signé.  
Monsieur le Maire lui rappelle que cette question a déjà été évoquée.

\*Le conseil municipal adopte sans observation

Lecture de l'ordre du jour par Monsieur le Maire qui déclare que pour les questions diverses deux questions seront retenues par conseiller municipal.

Lisiane DESCAMPS souhaite évoquer une lettre recommandée reçue de la mairie et la légalité concernant la commission de révision des listes électorales.

Serge TESTART souhaite également évoquer la même lettre recommandée reçue et la solidarité envers l'Ukraine.

Sophie LAMARRE a une question sur l'Ukraine et la commission sécurité.

Didier LEFEVRE souhaite des précisions sur le projet éolien.

Dalila PARISOT aimerait également évoquer le projet éolien et la question des futurs logements rue DANTALE (projet OPAL)

Monsieur le Maire précise qu'il aura plusieurs informations à donner.

### Recours gracieux PC N°00201121Z0011

Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé par le préfet, concernant le PC N°00201121Z0011, pour une demande de pièces et lit à l'assemblée le courrier reçu.

Il décline les différentes pièces recueillies pour répondre à la demande :

- La réponse du SESV concernant l'eau potable,
- La réponse du SDIS, reformulée pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, confirmant que « la rue de Normandie répond aux caractéristiques de la voie engins »,
- Le devis pour la réalisation de l'aire de retournement, choisie « en T », pour un montant de 4531.76€ TTC,
- Le devis du géomètre pour le bornage de cette aire pour un montant de 1050€ TTC,
- L'engagement des futurs propriétaires, qui cèdent à la municipalité pour l'euro symbolique, la parcelle nécessaire à la réalisation de cette aire,
- L'information selon laquelle le notaire des futurs acquéreurs se chargera de la remontée au cadastre pour un montant non chiffré à ce jour.

\* le conseil municipal approuve l'ensemble de la démarche à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Didier LEFEVRE signale que le panneau de la rue de Normandie a été dérobé et demande si la mairie a porté plainte.

Monsieur le Maire répond que non.

Didier LEFEVRE demande à ce que cette plaque soit remplacée rapidement et souhaiterait qu'il y ait un dépôt de plainte.

Monsieur le Maire répond que ce sera fait.

### Projet de sortie des élèves à CAP Aisne (demande de subvention à la commune)

Caroline AURIBAUT expose le projet CAP Aisne des deux enseignantes de l'école primaire, Mesdames LEFEVRE et COUFFRANT, qui souhaitent emmener leurs classes de CP-CE1 et de CM1-CM2, en séjour (3 jours 2 nuits) à CAP Aisne du 8 au 10 juin 2022. 39 élèves sont concernés pour un coût total de 5670€, transport compris.

Une participation aux familles de 40€ est demandée par enfant.

Une fois cela comptabilisé, ainsi qu'un don d'un commerce amblenois de 300€ et le reste de l'argent de la coopérative, il leur manque 1300€ pour finaliser le projet. Ce pourquoi, elles ont fait la demande d'une subvention exceptionnelle à la municipalité. Chaque conseiller a reçu un exemplaire de leur demande.

Caroline AURIBAUT rappelle que les élèves n'ont pas bénéficié de sortie scolaire depuis trois ans, compte tenu des restrictions sanitaires et que ce projet allie entraide, cohésion, activités sportives et continuité pédagogique avec les projets initiés à l'école (cycle natation, savoir rouler à vélo).

Florent GAGNARD demande combien d'accompagnateurs sont prévus.

Caroline AURIBAUT répond qu'elle n'a pas le nombre exact de parents, en plus des deux enseignantes mais qu'il n'y aura pas de problème de « manque d'accompagnateurs » car les enseignantes ont eu plus de retours positifs que de besoin.

Dalila PARISOT demande si les accompagnateurs paient.

Caroline AURIBAUT commence à répondre puis Lisiane DESCAMPS intervient en précisant que lors de sorties scolaires, les accompagnateurs ne paient jamais et que Monsieur BIONNE, qui est dans l'éducation nationale devrait le savoir.

Monsieur BIONNE préfère ne pas répondre.

\* le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention 14 voix pour

### Droit de préemption urbain 6 rue Mahieux

Monsieur le Maire informe qu'une maison ainsi qu'une parcelle de terrain sont en vente au 6 rue Mahieux pour la somme de 100000€. La municipalité aurait aimé acquérir uniquement la parcelle de terrain (sans la maison) mais le vendeur ne veut pas scinder la vente.

Monsieur le Maire informe que, compte tenu de la situation, la mairie ne préempte pas.

Lisiane DESCAMPS demande quel était le projet.

Aurélien TOUZET informe que la municipalité attend le retour de l'OPAL.

Lisiane DESCAMPS lui coupe la parole en l'informant qu'elle s'adresse à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que le projet serait, une fois vendu, de voir avec les nouveaux propriétaires la possibilité de racheter uniquement le terrain pour une somme estimée, à ce jour, à 4700€.

### Questions diverses

Plusieurs informations sont données par Monsieur le Maire:

- Il porte à la connaissance du conseil municipal le courrier du préfet pour le recensement d'habitants susceptibles d'accueillir des familles ukrainiennes et informe qu'une famille est d'accord pour accueillir 2 adultes et 2 enfants.
- Il informe qu'une association du village (ACA) a organisé une collecte pour l'Ukraine et les en remercie,
- Le recensement 2022 montre une baisse de la population d'Ambleny de 1205 à 1187 habitants

Concernant les « voisins vigilants », Jean-Marc BIONNE informe que la prochaine date sera communiquée. Cela ne peut se faire pendant la période de réserve électorale.

Aurélien TOUZET rappelle que l'opération « Hauts-de-France propres » aura lieu samedi 19 mars à 14h30.

Monsieur le Maire informe que mercredi 9 mars à 10h, le service sécurité est venu contrôler l'église et la salle des associations. Certains critères de sécurité ne sont pas réunis et l'église doit être fermée pour l'instant (alarme défaillante et sorties de secours non éclairées). Elle pourra tout de même être utilisée mardi 15 mars pour les obsèques. Monsieur le Maire se porte garant de la sécurité et sera sur place avec un sifflet en cas de problème.

La salle des associations reste ouverte mais le nombre de personnes sera limitée à 19 jusqu'à réalisation des travaux.

Dorénavant, les personnes réservant la salle devront passer en mairie, signer une convention sécurité relative à l'utilisation de la salle.

Monsieur le Maire propose de réaliser une deuxième issue de secours à la salle des associations pour pouvoir la réutiliser assez rapidement aux conditions antérieures.

Lisiane DESCAMPS fait remarquer que ce genre de problème aurait dû être anticipé.

Florent GAGNARD répond que les protocoles changent, certaines choses s'usent et que tout ne peut pas être anticipé.

Lisiane DESCAMPS lui coupe la parole et précise à nouveau qu'elle s'adresse à Monsieur le Maire.

Lisiane DESCAMPS rapporte avoir reçu une lettre recommandée de la mairie. Serge TESTART la distribue aux conseillers, hors adjoints. Lisiane DESCAMPS explique s'être rendue chez Madame GRAND, en tant que conseillère communautaire et avoir fait le nécessaire pour son problème d'infiltration d'eau. Lisiane DESCAMPS détaille les personnes intervenues et la manière de procéder puis informe avoir résolu en quinze jours ce problème datant de deux ans.

Lisiane DESCAMPS fait lecture de la lettre reçue et commente les mots choisis, la tournure des phrases et les fautes.

Monsieur le Maire lui explique qu'il tient à être informé de ce genre de démarche et que les passages répétés de Madame DESCAMPS au secrétariat de mairie dérangent la secrétaire dans son travail.

Lisiane DESCAMPS conteste ce fait.

Lisiane DESCAMPS soulève un problème concernant la commission de révision des listes électorales. Elle affirme qu'elle a regardé le code juridique et que la convocation de cette commission n'est pas en règle puisque ce n'est pas Anita LEQUEUX qui aurait dû convoquer la commission mais elle-même, selon la liste pour laquelle les électeurs ont voté.

Jean-Marc BIONNE intervient en rappelant à Lisiane DESCAMPS comme cela a déjà été fait à plusieurs reprises, que le tableau du conseil municipal, faisant foi, n'est pas la liste des élections dont parle Lisiane DESCAMPS.

Jean-Marc BIONNE montre le tableau à l'assemblée et demande fermement à Lisiane DESCAMPS d'arrêter d'envoyer des mails à ce sujet et d'arrêter de remettre en cause cette liste. Jean-Marc BIONNE rappelle que ce tableau est celui enregistré en préfecture et que le sujet est clos.

Serge TESTART rappelle au sujet de la lettre recommandée reçue et concernant un message envoyé sur Mes Alertes, qu'un accord avait été donné par Monsieur le Maire au mois de janvier pour qu'il puisse demander chaque mois à la secrétaire de mairie de faire le message sur Mes Alertes pour le marché.

Serge TESTART demande à Monsieur le Maire s'il a répondu à l'association ACA, lorsqu'il a été sollicité pour l'Ukraine, qu'il n'avait pas le temps.

Monsieur le Maire répond qu'il ne se rappelle plus.

Sophie LAMARRE informe qu'elle a obtenu sa réponse à la question concernant les familles accueillant des ukrainiens.

Sophie LAMARRE demande ce qu'il en est pour les candélabres au Soulier.

Jean-Marc BIONNE répond que la société a des problèmes d'approvisionnement et que la municipalité relance régulièrement.

Didier LEFEVRE précise qu'il serait également bon que ceux déjà en place soient réparés.

Didier LEFEVRE évoque la réunion du jeudi 9 mars de la société Enertrag concernant le projet éolien.

Didier LEFEVRE rappelle que lors de cette réunion, le délai de fin mai 2022 a été évoqué pour l'implantation des éoliennes et que ce projet va aller très vite.

Il rapporte également que si la société insiste sur le fait que les éoliennes amènent des revenus potentiels pour la commune, les fonds de dotation risquent de baisser.

Didier LEFEVRE souhaiterait une consultation rapide auprès de la population.

Jean-Marc BIONNE rappelle que l'idée de faire un référendum à ce sujet avait été évoquée.

Didier LEFEVRE précise qu'un référendum est assez compliqué à mettre en place mais une consultation pour avis aux habitants est plus facilement réalisable.

Didier LEFEVRE propose de préparer un document pour cette consultation.

Monsieur le maire donne son accord.

Dalila PARISOT partage l'inquiétude de Didier LEFEVRE sur le projet éolien déjà bien avancé et trouve que la municipalité réagit un peu tard.

Dalila PARISOT souhaite savoir où en est le projet avec l'OPAL, rue Dantale.

Jean-Marc BIONNE répond que le projet proposé ne correspond pas aux demandes initiales. La municipalité a fait part de ce retour à l'OPAL et est en attente d'une réponse de leur part pour une nouvelle rencontre.

Dalila PARISOT demande ce que fera la municipalité si le projet avec l'OPAL n'aboutit pas.

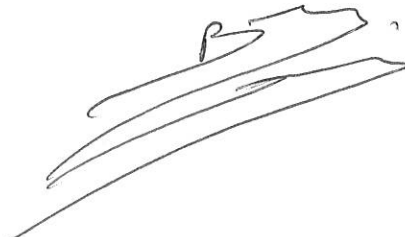
Jean-Marc BIONNE répond que s'ils ne peuvent répondre favorablement à notre demande initiale, la municipalité aimerait pouvoir racheter le terrain de l'OPAL.

La séance est levée à 20h22.

La secrétaire de séance  
Caroline AURIBAUT



Le Président de séance  
Jean-Marie BOUVIER



*NB : L'intégralité des délibérations est consultable, sur place, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.  
Ce compte rendu est affiché en mairie et disponible en téléchargement sur le site de la commune : [ambleny.fr](http://ambleny.fr)*